



CLASSIQUES
GARNIER

CRESPIN (Ludwig), « Épigraphe », *Rêve et Conscience. Quel apport des sciences du rêve à la philosophie de la conscience ?*, p. 9-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09381-7.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09381-7.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

*True, I talk of dreams, which are the children
of an idle brain*

William SHAKESPEARE, *Roméo et Juliette*.

Le rêve fait supposer une division, et donc une *divisibilité*, des éléments de la *connaissance instantanée* – qui n'est pas dans la veille – ou pas captable. Cette partition est caractéristique.

Paul VALÉRY, *Questions du rêve*, 1979.

ARGUMENTUM ORNITHOLOGICUM

Je ferme les yeux et je vois un vol d'oiseaux. La vision dure une seconde, peut-être moins. Leur nombre était-il ou non défini ? Le problème enveloppe celui de l'existence de Dieu. Si Dieu existe, le nombre est défini, car Dieu sait combien d'oiseaux j'ai vus. Si Dieu n'existe pas, le nombre n'est pas défini, car personne n'a pu faire le compte. Dans ce cas j'ai vu un nombre d'oiseaux, disons inférieur à dix et supérieur à un, mais je n'ai pas vu neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois ni deux oiseaux. J'ai vu un nombre compris entre dix et un, qui n'est ni neuf, ni huit, ni sept, ni six, ni cinq, etc. Ce nombre entier est inconcevable ; donc, Dieu existe. Jorge Luis BORGES, *L'auteur et autres textes*, 1960.